

PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT & POLITIQUE ENERGETIQUE

Le contexte

La loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 instaure l'audit énergétique d'ici fin 2010.

La taxe carbone fixée en septembre 2009 à 17 € par tonne de CO₂ pèsera sur les factures de combustibles.

Qui est concerné par l'objectif d'amélioration énergétique ?

- Toutes les administrations d'Etat doivent réaliser un audit énergétique de leurs bâtiments en 2010 et engager les travaux d'amélioration en 2012.
- Les collectivités territoriales et le secteur tertiaire seront incités à faire de même. Les bâtiments publics de plus de 1000 m² doivent disposer d'un diagnostic de performance énergétique.

Notre intervention

A- Audit énergétique

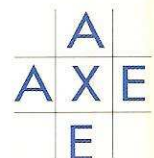
- Relevé des consommations par bâtiment ;
- Appréciation de l'exposition ;
- Constat visuel des matériaux constructifs et de l'état : mesures thermographiques ;
- Calcul du bilan des performances énergétiques par bâtiment ;
- Calcul des émissions de gaz à effet de serre ;
- Recommandations techniques par bâtiment (isolation, énergies renouvelables, apports passifs bioclimatiques) ;
- Hiérarchisation des priorités au sein du parc.

B- Assistance technique A.M.O

- Formation, sensibilisation des décideurs/ du personnel à la problématique énergétique ;
- Politique et programme d'amélioration énergétique ; obligations et subventions ; plan climat ; certificats d'énergie ;
- Assistance aux consultations pour travaux ; cahier des charges ; aides aux dépouillements ;
- Suivi des travaux, contrôle de conformité et réception.

Nos références

- Diagnostic de performances énergétiques industrie (Menuiserie industrielle FLINS) ;
- Etudes préalables à certification HQE de bâtiment tertiaire (Entrepôt EASYDIS) ;
- A.M.O conception d'habitat HPE (NL) ;
- Audit environnemental de constructeurs BTP (CBC-VINCI).



ASSISTANCE & EXPERTISE

